

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2016-007/PR/MAMCBW portant approbation du Budget de l'Office Djiboutien du Droit d'Auteur et de Droit Voisin.

n° 2016-007/PR/MAMCBW

Ministère

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES, DE LA CULTURE, ET DES BIENS WAKFS

Date de publication

6 janvier 2016

Numéro JO

n° 1 du 14/01/2016

Date du numéro

14 janvier 2016

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Établissements Publics

**VU**La Loi n°150/AN/02/4ème L du 21 janvier 2002 portant adhésion de la République de Djibouti à la convention de Paris pour la Protection Industrielle, à la convention de Berne pour la Protection des oeuvres artistiques et littéraires et à la convention de Stockholm créant l'OMPI

**VU**La Loi n°153/AN/06/5ème L du 21 juin 2006 relative à la ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

**VU**La Loi n°154/AN/06/5ème L du 23 juillet 2006 relative au droit d'auteur et droit voisin

**VU**La Loi n°31/AN/14/7ème L du 06 février 2014 réorganisant le Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs

**VU**Le Décret n°2001-0011/PRE /PM du 04 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

**VU**Le Décret n°2001-0012/PRE /MEFPCP du 15 janvier 2001 portant règlement général sur la comptabilité publique, VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2014 fixant les attributions des Ministères VU le Décret n°2014-183/PR/MAMBWdu 09 juillet 2014 définissant l'organisation et le fonctionnement de l'Office Djiboutien des Droits d'Auteur et de Droit Voisin (ODDA)

**VU**L'Arrêté n°1634 du 23 octobre 1968 portant réglementation de la comptabilité publique

**VU**La séance du Conseil d'Administration de l'ODDA du 10 décembre 2015 SUR Proposition du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Décembre 2015.

---

#### TEXTE INTÉGRAL

---

##### Article 1

Le budget prévisionnel de la société de l'Etat pour l'exercice 2016 s'établie comme suit :En produit : 96 434 677 fdEn charge : 96 434 677 fdArticle 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout ou besoin sera.

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**